



AS

ir

**ADDENDUM N°2
au DAO N° PP6-COM-ESP-02**

**Sélection d'un Prestataire de Services pour la gestion des
déchets identifiés par l'étude Hazardous Materials**

Objet: Le but de cet Addendum N°2 est de:

- i. Proroger le délai de demande d'éclaircissements ainsi que le délai de réponse aux demandes d'éclaircissements ;
- ii. Modifier la date de remise des offres.

Ainsi, le Dossier d'appel d'offres (DAO) est modifié comme suit :

I. VOLUME I

A- Lettre d'Invitation à Soumissionner

Page vi, Lettre d'Invitation à Soumissionner

Supprimer dans son intégralité la disposition relative à la date de soumission des offres et la remplacer par :

« Toutes les Offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre sous la forme et pour le montant indiqué dans le **FDAO** dans la Clause 22.1 des IS. Les Offres doivent être fournies à l'adresse et de la manière indiquées dans le **FDAO** dans la Clause 23.1 des IS, au plus tard le **27 mars 2020** ».

B- Données Particulières de l'Appel d'Offres, Clause 14, Eclaircissements concernant le Dossier d'Appel d'Offres

Page 38, IS 14.1

Supprimer dans son intégralité la clause IS 14.1 du DPAO et la remplacer par :

IS 14.1	<p>Les Soumissionnaires peuvent demander des clarifications par courriel au plus tard le 13 mars 2020, de manière à ce que les réponses soient communiquées à tous les Soumissionnaires au plus tard le 20 mars 2020.</p> <p>Les demandes de clarifications doivent être adressées à :</p> <p>MCA-Bénin II</p> <p>Attn : Agence de Passation des Marchés</p> <p>95, rue 5073, Zongo, Nima</p> <p>Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCBN</p> <p>Derrière l'ex-Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral</p> <p>Cotonou, République du Bénin</p> <p>E-mail : info-benin@charleskendall.com</p> <p>Site web de l'Entité MCA : www.mcabenin2.bj</p>
---------	--

Supprimer dans son intégralité la clause IS 25.1 du DPAO et la remplacer par :

IS 25.1	Les offres doivent être soumises au plus tard le 27 mars 2020, à 10H00 , heure locale de Cotonou, Bénin.
---------	---

Toutes les autres conditions et dispositions du Dossier d'Appel d'Offres et de son Addendum N°1 qui ne sont pas modifiées par le présent Addendum restent valables.

Fait à Cotonou, le 26 février 2020

**Pour le Coordonnateur National & p.o.
Directeur des Opérations Chargé de l'intérim**




Joël AKOWANOU